

LA VILLE DE BEZONS RECRUTE

par voie statutaire ou à défaut contractuelle

DIRECTEUR.TRICE DE LA SANTÉ

Médecin territorial ou Attaché (Catégorie A)

Ville de 30 000 habitant.es en pleine expansion, Bezons est située au carrefour de trois départements : Val d'Oise, Yvelines, Hauts-de-Seine et à 12min de La Défense par le T2.

Ville jeune et dynamique, engagée dans un projet de développement urbain économique et écologique, Bezons poursuit sa mutation autour de trois axes forts : politique éducative renforcée, politique économique tournée vers les technologies du numérique et politique environnementale écoresponsable. Cette ambition forte s'accompagne d'une volonté d'exemplarité dans la gestion de la tranquillité publique au service des citoyens.



Postulez sur notre site :

<https://jobaffinity.fr/apply/riqk87cp09qp40ps5o>

ou par courrier :

M. le maire de Bezons,
Hôtel de Ville,
6 avenue Gabriel-Péri,
CS 30 122, 95875 Bezons.

Vous participez à la définition et mettez en œuvre les orientations stratégiques du Centre de Santé ainsi que du SSIAD. Vous développez les partenariats, favorisez le travail en réseau avec les acteurs du territoire et développez l'offre médicale. Vous encadrez le centre, gérez les volets administratif et financier, en veillant à la bonne gestion des ressources. Vous mettez en œuvre le projet de service, pilotez le rapport annuel d'activité et assurez une veille technologique, scientifique et réglementaire.

Médecin et/ou en formation supérieure en gestion des établissements de santé ou pilotage des projets en santé publique, le diplôme du CAFDES serait un plus apprécié. Respectueux.se de la déontologie, vous connaissez la législation en matière de santé publique, les différents acteurs de la santé, les politiques publiques, l'environnement territorial et la comptabilité publique. Rompu.e au travail en mode projet et au management participatif, vous savez fédérer les équipes autour du projet de service et gérer les conflits. Vous maîtrisez l'outil informatique et le reporting.

Travail régulier le samedi matin.

Horaires d'ouverture de la structure (8h - 20h en semaine).

Rémunération statutaire + Régime indemnitaire attractif + Prime annuelle.

Les petits + : Mutuelle et prévoyance (possibilité d'adhérer au contrat groupe), COS, Restaurant communal, chèques vacances, participation aux frais de transports, activités sportives.

Prise de poste dès que possible.



La ville pour tous